



Mars 2013

Mot du président

Chers producteurs et productrices et chers partenaires de la filière,

Toujours soucieux de mieux vous informer, voici les dernières nouvelles de votre conseil d'administration. Le dossier des médicaments évolue, mais n'est toujours pas entièrement réglé. Certes, nous pouvons maintenant utiliser le Tilmicosin, sauf que ce n'est pas une réponse à tous les maux. Depuis quelques semaines, les deux paliers de gouvernement collaborent à la mise en place d'un comité de travail avec comme mandat de trouver une solution permanente à notre problématique.

Dans le dossier de l'abattoir Canards du Lac Brome, cet établissement a cessé ses activités d'abattage de lapins ayant éprouvé certains problèmes. Cette décision temporaire de l'entreprise n'est pas sans nous poser des problèmes importants, car il s'agissait de la seule entreprise sous inspection fédérale au Québec. Pour le moment, tout l'abattage fédéral se fait à Flinton, en Ontario.

Votre conseil d'administration prévoit des périodes de ralentissement de la demande encore cet été. Nous vous invitons à prendre connaissance du texte ci-après afin de procéder à l'ajustement des accouplements ou inséminations pour réduire l'offre de lapins pendant les semaines critiques, mais de disposer d'une offre responsable lors de la reprise en septembre.

À l'heure actuelle, nous devons faire le constat suivant : avec l'abandon de la production de certains d'entre nous, les difficultés en lien avec les dossiers de médicaments et les problèmes rencontrés par les nouveaux producteurs à atteindre leur pleine capacité de production, nous devons encore mieux planifier les volumes de production et la disponibilité de lapins sur une base régulière. Ce genre de situation comporte son lot de dangers : l'importation de produits d'Europe et de lapins de l'Ontario. Comme il est présentement laborieux de combler adéquatement nos marchés actuels, nous pouvons difficilement suivre la progression des acheteurs de lapins, ce qui nous limite dans les efforts à investir pour développer de nouveaux marchés.

Dans un autre ordre d'idée, votre Syndicat avait initié, au cours de l'automne dernier, une démarche pour obtenir du financement afin de réaliser une étude de marché sur la consommation de lapins et les opportunités d'augmenter les ventes auprès des communautés culturelles venues d'Europe et musulmanes (halal). Cette démarche fait suite d'ailleurs à une des suggestions émises en atelier à l'AGA et qui avait rallié tout le monde. Or, la demande qui fut déposée au Conseil de développement de l'agriculture du Québec (CDAQ) vient d'être acceptée. Il s'agit là d'une excellente nouvelle pour le secteur cunicole. Voilà un dossier motivant pour nous tous.

La convention de mise en marché des lapins arrive à échéance le 31 août prochain. Les discussions ont débutés, des rencontres formelles avec l'ensemble des acheteurs auront lieu dans les prochaines semaines. L'objectif du Syndicat est de sécuriser les intervenants de la filière cunicole le plus rapidement possible.

Comme vous le voyez, votre Syndicat est très actif au quotidien, tout en posant des gestes pour l'avenir. L'un d'eux sera d'encourager la relève. Les nombreuses demandes de personnes intéressées par notre production démontrent qu'il y a de l'intérêt pour démarrer de nouvelles entreprises cunicoles. Votre conseil d'administration sera appelé à voir comment on peut appuyer et orienter adéquatement les futurs producteurs dans leur projet. Gardons à l'esprit qu'une production sans relève est une production sans valeur.

Merci de votre appui et de votre collaboration!

Julien Pagé, président

=====
Nous avons le plaisir de vous annoncer la nomination récente de notre président, M. Julien Pagé, comme membre du conseil exécutif de la Confédération de l'UPA. Cette nomination fait en sorte de reconnaître le leadership de notre président, ses grandes capacités au discernement des dossiers prioritaires en agriculture et son attitude de visionnaire. De plus, cette tribune permettra à coup sûr de faire parler du lapin plus facilement et permettra la reconnaissance de l'importance des petites productions dans l'Union et dans la diversité de l'offre alimentaire au Québec. *Félicitations, Julien!*

Révision des PPA

Depuis quelques mois, nous constatons que certains producteurs peinent à produire leur PPA. Bien que nous comprenions qu'il puisse y avoir des variations à chaque semaine pour toutes sortes de raisons (gain de poids, médication, etc.), votre Syndicat devra, à court terme, prendre des décisions importantes pour la production.

Chaque année, en avril, le Syndicat doit revoir les PPA en vigueur et les confirmer au producteur en fonction de ses livraisons de la dernière année. Des éléments sont pris en compte comme une demande de suspension ou une réduction de production acceptée par le Syndicat ainsi que des écarts lors de jumelage causés par la demande réduite des acheteurs. Malgré ces considérations, certains producteurs verront certainement leurs PPA réduites de façon plus ou moins importante. Nous vous invitons maintenant à justifier les écarts de production que vous avez connus dans la dernière année, afin de bien éclairer votre conseil d'administration dans son travail lors de la prochaine révision.

Notez qu'il y a tout de même une certaine tolérance positive et négative, mais que l'équité se doit de primer dans la gestion et l'émission des PPA. Bien que revues à deux reprises par le conseil d'administration, les PPA n'ont pas été modifiées depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins*, en février 2011.

La production de lapins spécifiques et différenciés

La production de lapins spécifiques et différenciés n'est pas une façon simple de détourner les règles du marché. Ce type de production doit être justifié par un cahier de charges qui est suffisamment explicite pour justifier une différenciation du produit et répondre à une caractéristique particulière du marché.

Par exemple, produire des lapins biologiques exige bien plus qu'aucune médication ne doit être donnée aux lapins ou que leur alimentation doit être exempte de tous produits intervenant dans le processus naturel d'alimentation et de conversion alimentaire du lapin. Cette production doit aussi répondre à une demande spécifique du marché et, pour être étiquetée « biologique », doit avoir été certifiée.

Ne produit pas du lapin spécifique ou différencié ou n'achète pas du lapin différencié qui le veut. Tout producteur ou tout acheteur intéressé doit déposer un cahier des charges ou s'associer avec un organisme qui demande du lapin spécifique et remettre un cahier des charges qui précise la spécificité du produit, les particularités qui mériteraient de considérer le lapin

comme différencié. On ne peut dire que le lapin est différent sur simple opinion d'un intervenant. La preuve requise doit être issue d'une démarche très crédible.

Donc, à tous ceux qui croient qu'ils produisent des lapins différenciés, nous vous confirmons qu'il faut faire une démonstration formelle de cette différenciation pour être reconnu différent. Nous vous invitons à vous référer au *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins* disponible sur notre site Internet (www.lapinquébec.qc.ca) pour connaître les exigences minimales à démontrer.

Les Portes ouvertes sur l'agriculture

C'est le 8 septembre prochain que l'UPA et ses organismes affiliés inviteront les citoyens et les consommateurs à venir rencontrer les producteurs agricoles pour s'informer des productions qui alimentent le Québec. C'est l'occasion rêvée de faire connaître notre production, de démystifier le fait que le lapin est une viande riche en protéines et vitamines de toutes sortes et ainsi de promouvoir la consommation de lapins.

Votre Syndicat vous invite à vous inscrire auprès de votre fédération régionale de l'UPA si vous souhaitez recevoir des visiteurs, ce dimanche 8 septembre 2013. Vous pourrez ainsi promouvoir votre production et informer vos visiteurs. Le Syndicat pourra vous fournir du matériel d'information, des fiches recettes pour distribution et d'autres effets qui sont à développer. Pour la partie de visite sur les fermes, le Syndicat échangera avec les différents acheteurs concernant la possibilité de commandite de produits de lapins du Québec à faire déguster aux visiteurs.

Pour la partie de l'activité se déroulant au Parc Jean-Drapeau, les producteurs disponibles et intéressés à venir partager leurs connaissances et leur passion avec les gens de la « grande ville » sont invités à s'identifier auprès du Syndicat. Par la suite, nous organiserons les différentes activités en lien avec la présentation de l'évènement. Rappelons qu'en 2012, plus de 34 000 visiteurs se sont présentés au Parc Jean-Drapeau et plus de 130 000 au total, en incluant les fermes ouvertes aux visiteurs. Un rendez-vous d'importance!

Retour sur l'AGA

Comme il s'agit de notre premier bulletin régulier depuis l'assemblée générale annuelle de novembre dernier, nous vous dressons un petit rappel des événements marquants de cette séance.

Tout d'abord, il convient de mentionner que la disposition de la salle et le thème retenu par le conseil d'administration ont favorisé une discussion des plus positives et vraiment orientée vers l'avenir. Tous les participants ont appuyé cette belle initiative.

Parmi les décisions importantes qui furent prises, notons une révision complète des règlements généraux du Syndicat et l'adoption de ceux-ci comme règles de régie interne de l'office de mise en marché. De plus, mentionnons également des modifications et précisions apportées au *Règlement sur les parts de production et la mise en marché des lapins*, notamment aux informations à fournir lors de la conclusion d'ententes de location de PPA, de mise en marché des lapins sous location ou détenus en propre. De plus, des entreprises peuvent se partager les différentes séquences de production (maternité, engraissement, finition) et être reconnues membres du Syndicat. Enfin, le Syndicat n'est plus obligé de prendre toutes les réformes offertes par les producteurs et des informations seront ajoutées sur la confirmation de livraison lorsque le transport organisé par l'acheteur sera collectif et pour s'assurer d'un respect des calendriers de livraison.

Également, pour clarifier le partage des droits de vote aux assemblées générales annuelles du Syndicat, les producteurs ont adopté un *Règlement sur le droit de vote aux assemblées des producteurs visés par le Plan conjoint des producteurs de lapins du Québec*. Celui-ci précise le nombre de vote en fonction de la structure juridique de l'entreprise cunicole. Afin de vous assurer d'avoir les droits de vote qui reviennent à votre ferme, nous vous invitons à faire parvenir au Syndicat la charte constitutive de votre entreprise cunicole qui justifie que vous pourriez bénéficier de plus d'un vote.

En s'inspirant du rapport des activités, les administrateurs ont présenté une légère progression des ventes, l'ensemble des activités de promotion et les actions faites dans le dossier de la santé et du bien-être animal. Bien d'autres dossiers ont été traités lors de cette séance, des copies du rapport des activités peuvent vous être acheminées sur demande.

En conclusion, certaines expériences seraient à reprendre : avoir un thème positif et orienté vers le développement (réflexion plus positive), maintenir la disposition de la salle en rectangle (favorise des échanges constructifs), avoir une animation externe au conseil d'administration pour libérer les membres du conseil afin de répondre adéquatement aux questions. Autre nouveauté qu'on ne peut passer sous silence, des commandites de certains de nos partenaires. Merci à nos généreux commanditaires : **Pharmacie D Bond et F Beaulac** (produits de nettoyage), **Ranch Cunicole** (2 coupons-rabais à l'achat de matériel), **Jean-Guy Chabot Distribution agricole** (rabais de 20 \$ sur achat), **Distribution agricole Orléans** (boîte à nid), et **Belisle Solution-Nutrition inc.** (pause-café).

La planification de la production

La demande de lapins varie selon les saisons et les événements. Afin de palier à une potentielle surproduction en période de demande restreinte, nous vous invitons à utiliser le calendrier de planification de la production produit par le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ). Ce calendrier a été expédié à chaque producteur l'an dernier. À tout hasard, nous vous invitons à ajuster votre production selon les indications suivantes :

Pendant les semaines du 18 et 25 mars (semaines # 12 et 13) et les semaines du 14 et 21 avril (semaines # 16 et 17), nous vous invitons à réduire au minimum vos accouplements ou inséminations de sorte à réduire presque à zéro l'offre de lapins pour les semaines du 23 et 30 juin et du 21 et 28 juillet prochain (semaines # 26, 27, 30 et 31). Ces semaines de ventes correspondent aux semaines des fêtes de la Saint-Jean-Baptiste, de la Confédération ainsi qu'aux semaines des vacances de la construction au Québec. La demande de lapins est au plus bas niveau pendant ces semaines.

Cependant, il ne faut pas oublier d'intensifier les accouplements naturels ou par inséminations pendant les semaines suivantes afin de s'assurer de répondre à la demande lorsqu'elle est présente. Si non, les produits de l'extérieur vont envahir nos marchés.

Le personnel

Après de multiples péripéties, nous vous informons que M^{me} Stéphanie Ménard occupe la fonction de secrétaire administrative du Syndicat. Elle seconde MM. Armand Plourde et Éric Cyr dans leurs fonctions au sein du Syndicat et de l'agence de vente. Stéphanie est actuellement à deux jours par semaine pour le Syndicat. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Dernière heure

Le Syndicat vient tout juste de recevoir les quatre dernières fiches techniques produites par le CRAAQ, dans le cadre d'un projet financé par le MAPAQ. Ces fiches traitent de *Sélection et choix des reproducteurs*, *Planification et renouvellement des lapins*, *la Biosécurité en cuniculture* et *le Bien-être des lapins*.

Vous les recevrez par la poste au cours des prochains jours.